

Dossier de mariage

Veuillez contacter le service de l’état civil au 04.42.28.90.71 afin de prendre un rendez-vous pour déposer votre dossier.

La présence de deux futurs époux est obligatoire le jour du dépôt du dossier de mariage.

La date de célébration du mariage ne pourra être arrêtée qu’après vérification du dossier et rencontre avec les deux futurs époux

Rendez-vous fixé le :

A :

Avec : Madame LEFEVRE ([etatcivil@mairie-ventabren.fr](mailto:etatcivil@mairie-ventabren.fr))